

l'Agriculteur Normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 20 février 2026

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : N° 6250599

Date de mise en ligne : le **20/02/2026** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **ORNE**



P. FEREY

Aux termes d'un acte ssp en date du 18.02.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMA

Forme : SASU

Objet : L'animation du groupe en définissant les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant le contrôle, la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant, l'assistance et la coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité ; La prestation de services administratifs et organisationnels au profit de ses filiales ; D'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, artisanales, civiles et/ou immobilières et quelque soit leur activité ; De gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; De réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel ; L'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale

Siège social : 3 impasse de Marsas 61400 SAINT HILAIRE LE CHATEL

Capital : 1.000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions des assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins

Président : M. Anthony MARCHESI, domicilié à SAINT HILAIRE LE CHATEL (61400) – 3 impasse de Marsas

Immatriculation : au RCS ALENÇON